



Dakar, le 20 NOV 2023

AVIS DE CONCOURS

Les concours directs des contrôleurs, sous-officiers, agents de constatation, agents brevetés, préposés et au titre des emplois réservés pour l'entrée à l'Ecole des Douanes sont ouverts au titre de l'année 2024.

Les concours professionnels des contrôleurs, sous-officiers, agents de constatation, agents brevetés des douanes pour l'année 2024 sont également ouverts.

Le nombre de places mises en compétition est fixé ainsi qu'il suit :

Concours	DIRECTS		PROFESSIONNELS	TOTAL
	Directs	Emplois réservés		
Contrôleurs	13	--	7	20
Sous-officiers	6	2	4	12
Agents de constatation	60	18	42	120
Agents brevetés	10	3	7	20
Préposés	114	76	--	190
Total	203	99	60	362

I. LES CONDITIONS A REMPLIR

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- 1- être de nationalité sénégalaise ;
- 2- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- 3- se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement ;
- 4- être âgé de 21 ans au moins et 30 ans au plus, au 1^{er} janvier 2024, pour les concours directs des contrôleurs, sous-officiers, agents de constatation et agents brevetés des Douanes ;
- 5- être âgé de 21 ans au moins et 28 ans au plus, au 1^{er} janvier 2024, pour le concours direct des préposés des Douanes ;
- 6- être âgé de 50 ans au plus au 1^{er} janvier 2024 pour tous les concours professionnels ;
- 7- être âgé de 40 ans au plus au 1^{er} janvier 2024 pour tous les concours au titre des emplois réservés ;
- 8- être indemne de toute affection handicapante pour l'exercice de la profession d'agent des Douanes ;
- 9- avoir une taille d'au moins 1,65 m pour les hommes et 1,60 m pour les filles ;
- 10- avoir une acuité visuelle au moins égale à 15/10^{ème} sans verres de correction ;
- 11- avoir une autorisation expresse de l'autorité hiérarchique compétente pour tous les candidats sous les drapeaux ;
- 12- s'acquitter des droits d'inscription.

II. LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

Un dossier sommaire est requis à l'inscription. Le dossier complet est exigé après l'admissibilité.

Les candidatures sont reçues exclusivement par voie électronique.

Le paiement des droits d'inscription de cinq mille (5.000) francs CFA pour les concours directs et dix mille (10.000) francs CFA pour les concours professionnels par **ORANGE MONEY** ou **WAVE** donne accès à la plateforme. Les droits d'inscription **ne sont pas remboursables**.

➤ concours directs

Le dossier sommaire est constitué des éléments suivants :

- 1- un formulaire d'inscription en ligne dûment rempli via la plateforme disponible sur www.ecoledesdouanes.sn;
- 2- une copie du diplôme ou de l'attestation du CFEE pour les candidats préposés, du BFEM pour les candidats agents de constatation ou agents brevetés et du baccalauréat pour les candidats contrôleurs ou sous-officiers ;
- 3- une copie (recto et verso) de la carte nationale d'identité ;
- 4- une copie de l'état signalétique et des services militaires pour les candidats servant ou ayant servi sous les drapeaux.

➤ concours directs au titre des emplois réservés

Le dossier sommaire est constitué des éléments suivants :

- 1- un formulaire d'inscription en ligne dûment rempli via la plateforme disponible sur www.ecoledesdouanes.sn ;
- 2- une copie du diplôme ou de l'attestation du CFEE pour les candidats préposés, du BFEM pour les candidats agents brevetés et agents de constatation et du baccalauréat pour les candidats sous-officiers ;
- 3- une copie (recto et verso) de la carte nationale d'identité ;
- 4- une copie de l'état signalétique et des services militaires pour les candidats servant ou ayant servi sous les drapeaux.

➤ concours professionnels

Le dossier sommaire est constitué des éléments suivants :

- 1- un formulaire d'inscription en ligne dûment rempli via la plateforme disponible sur www.ecoledesdouanes.sn ;
- 2- un certificat administratif mentionnant le grade, le numéro de matricule et l'ancienneté dans le grade, signé par le Directeur des Ressources humaines;
- 3- une copie de la carte professionnelle ;

III. BAREME DES EPREUVES PHYSIQUES

Le barème des épreuves physiques est repris en annexe 1.

IV. RECOMMANDATIONS ET DISPOSITIONS UTILES

- Les candidats sont invités à bien consulter la plateforme pour toute information relative aux concours. Jusqu'à l'expiration des délais d'inscription, les candidats peuvent vérifier la validation de leur dossier.
- Toute fraude décelée après contrôle entraîne l'élimination d'office du candidat et l'expose à des poursuites judiciaires.
- Toute candidature non conforme est rejetée sans remboursement des droits acquittés.
- Les convocations sont faites par voie de presse et via le site www.ecoledesdouanes.sn.
- Les épreuves physiques d'admissibilité se déroulent du mardi 09 au mercredi 31 janvier 2024 suivant une programmation qui sera déterminée.
- Les épreuves écrites d'admissibilité sont prévues au mois de mars 2024 suivant une programmation qui sera déterminée.
- Les candidats sont invités à consulter les listes affichées et disponibles sur le site www.ecoledesdouanes.sn au moins huit (08) jours avant le démarrage des épreuves écrites, afin de connaître le lieu de déroulement.
- Pendant toute la durée des concours, la présentation d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) est exigée du candidat.
- Pour le paiement des frais d'inscription, via ORANGE MONEY et WAVE, le numéro d'identification nationale du candidat est exigé.
- Le jour-même et avant le démarrage des épreuves physiques d'admissibilité, les candidats doivent obligatoirement présenter un certificat médical datant de moins de trois (03) mois.
- Aucune session de rattrapage n'est prévue, ni pour les épreuves écrites, ni pour les épreuves physiques.
- Les candidats déclarés admissibles doivent se présenter au plus tard huit (08) jours après la publication des résultats à l'Ecole des Douanes, au secrétariat du Bureau du Recrutement et de la Formation initiale, pour connaître leur date de passage conformément au calendrier de la visite médicale d'incorporation.

Un guide sur les conditions d'âge et les choix de concours possibles est disponible en annexe 2.

Les candidats aux concours directs, ayant réussi aux épreuves physiques et écrites, sont déclarés admissibles sous réserve des résultats de l'enquête de moralité, de la visite médicale d'incorporation et de toutes autres vérifications effectuées par l'Administration de l'Ecole.

Les candidats aux concours professionnels, directs et au titre des emplois réservés, sont déclarés admis par arrêté du Ministre des Finances et du Budget.

Le Directeur des Ressources humaines



Pape Djigdam DIOP

ANNEXE 1 : BAREME DES EPREUVES PHYSIQUES POUR LES CONCOURS 2024

HOMMES			FEMMES		
Note/20	100m	1000m	Note/20	60m	600m
20	11''50	3'15''	20	8''00	2'05''
19	11''60	3'16''	19	8''20	2'07''
18	11''70	3'17''	18	8''60	2'09''
17	11''80	3'18''	17	8''70	2'10''
16	11''90	3'20''	16	8''90	2'15''
15	12''00	3'22''	15	9''10	2'18''
14	12''20	3'24''	14	9''30	2'21''
13	12''40	3'26''	13	9''50	2'24''
12	12''60	3'28''	12	9''60	2'27''
11	12''80	3'30''	11	9''70	2'30''
10	13''00	3'32''	10	9''90	2'33''
9	13''20	3'34''	9	10''10	2'36''
8	13''40	3'36''	8	10''30	2'39''
7	13''60	3'38''	7	10''70	2'42''
6	13''80	3'40''	6	11''10	2'45''
5	13''90	3'45''	5	11''40	2'49''
3	14''60	3'55''	3	11''90	2'57''
2	14''70	4'00''	2	12''00	3'02''
1	14''80	4'05''	1	12''20	3'05''
0	14''90	4'06''	0	12''30	3'07''



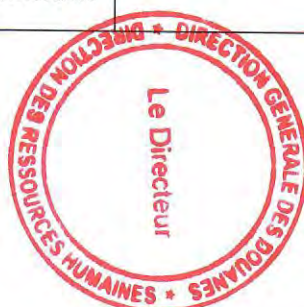
NOTA BENE

- En cas de performance intermédiaire, la note à prendre est celle immédiatement inférieure ;
exemple: pour la performance 100 m homme de 12''30, la note est 13/20.
- Toute note de zéro sur vingt (00/20) à une épreuve est éliminatoire.
- Toute moyenne inférieure à dix sur vingt (10/20) est éliminatoire.

Annexe 2 : GUIDE SUR L'AGE ET LES CHOIX DE CONCOURS

TABLEAU RECAPITULATIF DES CONDITIONS D'AGE POUR LES CONCOURS 2024

	Age requis	être né entre
Concours directs des Contrôleurs, sous-officiers, agents de constatation, agents brevetés des douanes	21- 30 ans	le 1 ^{er} janvier 1994 et le 1 ^{er} janvier 2003
Concours directs des préposés des douanes	21-28 ans	le 1 ^{er} janvier 1996 et le 1 ^{er} janvier 2003
Emplois réservés des sous-officiers, agents de constatation, agents brevetés et préposés des douanes	40 ans maximum	le 1 ^{er} janvier 1984 et le 1 ^{er} janvier 2003
Concours professionnels	50 ans maximum	le 1 ^{er} janvier 1974 et le 1 ^{er} janvier 2003



QUEL CONCOURS CHOISIR ?

Diplôme requis	Tous candidats	Uniquement candidats ayant validé le service militaire
BACCALAUREAT	Contrôleurs	Sous-officiers
BFEM	Agents de Constatation (A/C)	Agents brevetés (A/B)
CFEE	-	Préposés

Nota bene :

Pour chaque niveau de concours, seul le **diplôme requis** est accepté.